

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	RTV Primer No. 1 Mélange Mélange Mélange Aucun attribué.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation Utilisation Identifiée	PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie Rien de connu.
1.3	Information sur le fournisseur Utilisations Déconseillées Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	F; R11: Facilement inflammable. Xn; R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Repr. 3; R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Xn; R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) RTV Primer No. 1   
	Mention(s) d'Avertissement	Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Contient:	Acétone, Toluène, Tetraethylorthosilicate et Methyltrichlorosilane.
Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. - Inhalation. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central - Inhalation.
Conseil(s) de Prudence	P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331: NE PAS faire vomir.
Autres informations	Aucun.
2.3 Autres dangers	Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Acetone	< 100	67-64-1	200-662-2	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Toluene	10 - 30	108-88-3	203-625-9	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
Tetraethylorthosilicate	1 - 5	78-10-4	201-083-8	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335
Methyltrichlorosilane	0.1 - 1	75-79-6	200-902-6	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315, SCL = ≥ 1% Eye Irrit. 2; H319, SCL = ≥ 1% STOT SE 3; H335, SCL = ≥ 1% EUH014

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH014: Réagit violemment au contact

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

de l'eau. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. SCL: Limite de concentration spécifique.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Acetone	< 100	67-64-1	200-662-2	Aucun attribué	F; R11 Xi; R36 R67 R66
Toluene	10 - 30	108-88-3	203-625-9	Aucun attribué	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 Repr. 3; R63 Xn; R48
Tetraethylorthosilicate	1-5	78-10-4	201-083-8	Aucun attribué	R10 Xi; R36 Xn; R20 Xi; R37
Methyltrichlorosilane	0.1 – 1	75-79-6	200-902-6	Aucun attribué	F; R11 Xi; R38 Xi; R36 Xi; R37 R14

F; Inflammable, Xi; Irritant, Xn; Nocif. R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R14: Réagit violemment au contact de l'eau. R20: Nocif par inhalation. R36: Irritant pour les yeux. R37: Irritant pour les voies respiratoires. R38: Irritant pour la peau. R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/<...[seg]/>en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

- des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. - Inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central - Inhalation.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer, s'il y lieu, la respiration artificielle. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Entamer un traitement à base de cortisone inhalée (par ex., Auxilison, Thomae). Vérifier l'équilibre acide/base. Une latence de plusieurs heures est possible. En cas d'ingestion, ne pas administrer de lait ou d'huiles digestibles. Du charbon activé (20-60 g) et du sulfate de sodium (1 cuillère à soupe/250 ml) devraient réduire l'absorption.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés
Moyens d'extinction inappropriés
- Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicone, composés chlorés, Chlorure d'hydrogène, Formaldéhyde, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyés.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Ne pas utiliser d'équipement en plastique. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- produisant des étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas utiliser d'équipement en plastique. Protéger de l'humidité. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Protéger de l'humidité. Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32. Stable dans les conditions normales. Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Alcalis, Bases, Acides, Amines, composés halogénés et Cuivre. Peut réagir avec - Caoutchouc. Ne pas utiliser d'équipement en plastique. Protéger de l'humidité. PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Acetone	67-64-1	500	1210	1000	2420	INRS (ED 984)
Toluene	108-88-3	20	76,8	100	384	INRS (ED 984)
Tetraethylorthosilicate	78-10-4	10	85	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Protection respiratoire



Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié (Type de filtre AX (Brun)).

Vêtements de protection ignifuges et antistatiques.
Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire Blanc - Jaune Liquide coloré.
Odeur	Solvant Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-94.8°C (Acétone)
Point d'éclair	>35°C (Mélange)
Taux d'Evaporation	-19.8 °C (Mélange) [Closed cup/Coupe fermée]
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé.
Pression de vapeur	Non fixé.
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0.87 (H ₂ O = 1) (Mélange)
Solubilité(s)	Non fixé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Max VOC = 138 g/L inclusive of water and exempt compounds.
Max VOC = 467 g/L exclusive of water and exempt compounds.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyés.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Ne pas utiliser d'équipement en plastique. Protéger de l'humidité.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Alcalis, Bases, Acides, Amines, composés halogénés et Cuivre. Peut réagir avec - Caoutchouc. Ne pas utiliser d'équipement en plastique.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicone, composés chlorés, Chlorure d'hydrogène, Formaldéhyde,

Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.

Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus. - Inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central. - Inhalation.

Danger par aspiration

Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information sur le mélange lui-même. Une partie des composants sont peu biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même. Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être très mobile dans le sol. Peut s'évaporer rapidement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 Autres informations

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (CONTAINS ACETONE AND TOLUENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	Informations concernant la directive 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatiles (directive sur les COV).
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun
SVHCs	
15.1.2 Règlements nationaux	
Allemagne	Classe de danger pour l'eau 2
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Acétone (CAS# 67-64-1), Toluène (CAS# 108-88-3), Tetraethylorthosilicate (CAS# 78-10-4) et Methyltrichlorosilane (CAS# 75-79-6). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Acétone (CAS# 67-64-1), Toluène (CAS# 108-88-3), Tetraethylorthosilicate (CAS# 78-10-4) et Methyltrichlorosilane (CAS# 75-79-6).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Asp. Tox. 1; H304	Estimation Viscosité
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.